

- De rejeter le vœu relatif à la publication des notes de frais du maire, tel qu'il a été présenté.

■ ■ ■

Le maire :

Le vœu suivant est présenté par Fadila Benrabah.

2023/27. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. VŒU RELATIF A L'EXPERIMENTATION DU CONGE MENSTRUEL

Présenté par Fadila Benrabah au nom du groupe Alternative gervaisienne

Mesdames et Messieurs les élus, le rapport d'étude de l'IFOP sur les difficultés à vivre ses règles au travail et l'attrait des salariées pour le congé menstruel, publié en septembre 2022, a mis en lumière une triple réalité :

- *Les règles ont des conséquences sur la qualité de vie au travail des femmes : 53% des salariées menstruées ont des règles douloureuses et 35% déclarent que leurs règles ont un impact négatif sur leur travail ;*
- *Les règles sont un sujet de moqueries surtout avec les managers et les hommes : 21% des salariées ont déjà fait l'objet de moqueries ou de remarques désobligeantes ;*
- *La mise en place d'un dispositif de soutien à l'attention des salariées menstruées est soutenue par 66% de salariées qui sont favorables à la mise en place d'un congé menstruel.*

Le sujet des règles est encore tabou dans le milieu professionnel. Nombreux sont les jours de congés posés ou les arrêts de travail pour cause de règles incapacitantes malgré les jours de carence qui ont cours dans les secteurs public et privé. En effet, de nombreuses personnes font face à des règles douloureuses en raison de maladies telles que l'endométriose ou encore le syndrome des ovaires polykystiques.

Face à cette réalité, plusieurs pays ont instauré un congé menstruel dans leurs lois quand l'état de santé des salariées et agentes le nécessite. Tout récemment, une ville de Seine-Saint-Denis, Saint-Ouen, a fait le choix de son expérimentation, sous l'impulsion de son maire, Karim Bouamrane. Et Bagnolet le fait aussi.

Voici les mesures que nous vous proposons d'expérimenter au Pré Saint-Gervais :

- *Développer le télétravail, lorsque le poste le permet, durant la période menstruelle pour limiter les déplacements et faciliter le repos en journée, recours pouvant être étendu à la totalité de la période au besoin ;*
- *Instaurer des autorisations spéciales d'absence aux agentes dont la situation de santé a pour conséquences des règles douloureuses liées à une pathologie établie médicalement.*

Aussi, si le congé menstruel peut être un moyen de reconnaître une réalité et l'opportunité, pour celles qui n'osaient pas consulter un médecin, de ne pas normaliser la douleur, cette proposition doit se décliner à d'autres échelles, comme donner plus d'informations sur la santé menstruelle pendant toute la scolarité pour ne plus faire des règles un tabou, ou encore que l'Etat déploie des budgets pour lutter contre la précarité menstruelle.

Sur proposition du groupe Alternative gervaisienne, le Conseil municipal émet le vœu que la Ville expérimente la mise en place d'un congé menstruel pour les agentes de la ville du Pré Saint-Gervais ne

pouvant effectuer leur travail, et instaure des autorisations spéciales d'absence aux agentes dont la situation de santé a pour conséquence des règles douloureuses liées à une pathologie établie médicalement. Merci.

.....

Le maire :

La parole est à Delphine Debord.

Mme Debord :

Pardon mais j'ai une question en fait. Ce que vous proposez, c'est un congé particulier quand les personnes ont des douleurs liées à une pathologie établie. C'est cela ? Voilà. Donc, quand les personnes ont des immenses douleurs pendant leurs règles mais qu'elles ne sont pas liées à une pathologie établie, selon vous, cela ne doit pas ouvrir droit à ce congé ? Parce que, de la façon dont votre vœu est tourné, je trouve que ce n'est pas super clair. Vous précisez « quand il y a une pathologie médicalement établie ».

[Intervention de Mme Benrabah hors micro.]

Le Maire :

Avec le micro, madame Benrabah, s'il vous plait.

Mme Benrabah :

Excusez-moi. Je pense que le télétravail, c'est un peu plus...

Mme Debord :

Ma question était vraiment une question. C'est-à-dire que, quand des personnes ont des pathologies médicament établies qui occasionnent des douleurs, ce n'est pas déjà en place d'avoir un congé ?

Mme Benrabah :

C'est un arrêt de travail lambda, avec les jours de carence. Là, nous proposons vraiment une autorisation spéciale d'absence pour ce genre de situation, sans jour de carence.

Mme Debord :

D'accord. Dans ce cas... Je pense qu'il est important de réfléchir en termes d'égalité femmes-hommes. En tout cas, sur la partie où vous parlez de pathologies médicalement constatées, ne peut-on pas, dans ce cas-là, aussi envisager la même chose pour des hommes qui auraient des douleurs liées à des pathologies médicalement constatées ?

Mme Benrabah :

Pourquoi pas. Là, c'est pour les femmes. Mais pourquoi pas.

Mme Debord :

Ce qui m'a vraiment gênée dans votre vœu, au sujet duquel, je l'avoue, je vais encore réfléchir deux secondes, c'est que vous avez quand même bien écrit que cela concerne des douleurs liées à des pathologies médicalement constatées. Du coup, je trouve cela un peu contradictoire avec l'idée des douleurs récurrentes et cette particularité chez les femmes d'avoir des règles qui peuvent être très douloureuses. Voilà, c'est ce qui me gêne un peu dans ce vœu.

Le maire :

Merci. Au sujet de ce vœu, je vous rassure, contrairement à ce que vous semblez penser, nous n'attendons pas Alternative gervaisienne pour travailler et échanger avec nos homologues des autres villes, notamment de Saint-Ouen, dont je salue le maire, mon ami Karim Bouamrane, avec qui j'ai eu l'occasion de discuter sur

la mesure prise récemment en faveur du congé menstruel. C'est justement ces discussions qui m'ont conduit à être vigilant sur les modalités de mise en œuvre de ce nouveau droit, qui nécessite à mon sens un échange approfondi - et on vient d'en avoir la preuve - avec les organisations syndicales de la ville, elles-mêmes saisies par des agentes sur cette question, qu'il faudra également que nous consultations.

A ce titre, je regrette un peu la façon dont Alternative gervaisienne semble vouloir imposer, à travers son vœu, les modalités de mise en œuvre de ce nouveau droit, sans prendre en compte les nuances de point de vue.

Cette discussion, nous avons commencé à l'avoir lors du premier CST de l'année 2023, qui s'est déroulé le 24 mars dernier et au cours duquel nous avons convenu de travailler plus précisément sur les modalités de mise en œuvre de ce droit d'ici l'été. Aussi, par respect des engagements pris vis-à-vis des organisations syndicales, je préconise que ce vœu soit retiré en attendant la fin de ces discussions.

Néanmoins, je vais laisser la parole à Marlène Doine pour compléter mon propos et évoquer l'action de la Ville en direction des agents en matière d'égalité femmes-hommes, car il nous semble important d'agir de façon plus globale.

Mme Doine :

Merci monsieur le Maire. Je tiens à rappeler l'engagement de la Ville sur les questions d'égalité femmes-hommes. Nous avons désormais des distributeurs de protections hygiéniques dans les bâtiments municipaux, avec donc un accès gratuit à ces protections, dans les gymnases, à la mairie, au CCAS, au marché, au service jeunesse, au Préfa. Elles sont accessibles aux agentes municipales. Par ailleurs, très prochainement, la Ville engagera un montant de 10 000 € pour la formation de l'ensemble de ses cadres et de ses agents en contact avec le public. Cette formation obligatoire aura pour objet la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel. A l'issue de ces sessions de formation déjà programmées, un livret retranscrivant les éléments de la formation ainsi que les numéros et réflexes utiles sera distribué à l'ensemble des agents de la collectivité et à tout nouvel arrivant. A l'occasion du mois de l'égalité, mois de lutte pour les droits des femmes, nous avons également installé, dans les couloirs de l'hôtel de ville, une exposition autour de l'égalité dans la fonction publique. Elle est d'ailleurs encore visible.

Mais pour que les mesures prises dans ce domaine soient efficaces, elles doivent être travaillées en lien avec les premiers concernés, et surtout les premières concernées, les agents et les agentes de la ville.

Le maire :

Merci Marlène. La parole est à Anna Coulon.

Mme Coulon :

Je ne sais pas très bien ce que vous regrettez. En fait, ce vœu complète justement le plan d'actions pour l'égalité hommes-femmes dont parle Marlène Doine. Cela se fait évidemment en concertation avec les agents et les syndicats. Il n'y a aucun problème là-dessus. Pour répondre à Delphine Debord, c'est notamment par rapport aux règles douloureuses, qui ne sont pas forcément en rapport avec des pathologies médicalement établies. Là, nous proposons de compléter les choses et il s'agit d'une expérimentation. C'est écrit dans notre vœu. Nous proposons de l'expérimenter au Pré. Donc je ne vois pas ce qu'il y a de regrettable. Nous proposons, mais bon, apparemment, cela ne convient pas.

Le maire :

Dans le vœu lu par votre camarade et néanmoins amie Fadila Benrabah, vous précisez des modalités. La réponse que je vous ai apportée, contrairement à ce que vous imaginez, ce n'est pas quelque chose de très grave. Je vous dis juste qu'on ne peut pas préciser ces modalités tant que nous n'avons pas eu ce débat avec les agents de la collectivité, tout simplement.

[Interventions d'élus hors micro.]

Mais je n'ai pas besoin de vous pour avoir un débat avec les agents de la collectivité. Il y a les organisations syndicales.

[Interventions d'élus hors micro.]

Non, vous les précisez. Ce n'est pas ce que votre vœu dit. Alors, peut-être que sa lecture n'a pas été assez précise, mais votre vœu précise des modalités.

M. Roger :

Oui mais, monsieur Baron, je vous rappelle, comme lors du dernier conseil municipal, et celui d'avant, et celui d'avant encore, qu'un vœu n'a pas de valeur juridique. Il n'y a rien de contraignant là-dedans. C'est un engagement. Donc ici, on devrait pouvoir se rejoindre et accompagner ce plan d'égalité hommes-femmes en reprenant cette proposition de Karim Bouamrane. Encore une fois, les engagements qui sont proposés dans ce vœu sont des engagements que vous pouvez développer avec les organisations syndicales. Il n'y a pas de contradiction là-dedans. Après, vous votez, il n'y a pas de souci.

Le maire :

Oui, ne vous inquiétez pas, on est encore assez grands là-dessus. La parole est à Serge Robineau, puis à Jean-Marc Robinet.

M. Robineau :

Monsieur le maire, je voudrais vous poser une question et, si vous n'avez pas la réponse, que vous me redonniez immédiatement la parole, s'il vous plaît, pour que je vous donne la réponse.

Je cite : « Et puis, sommes-nous là pour faire des vœux ? Notre rôle de groupe politique municipal est-il de faire des vœux ? Finir ce conseil, rentrer chez nous et se dire qu'on a au moins fait un vœu. Notre groupe pense que faire de la politique, c'est mettre l'intérêt général au-dessus des querelles politiciennes. »

Savez-vous quand cela a-t-il été dit et par qui, monsieur le maire ? Je vais vous éclairer, comme ça, je serai très précis. Cela a été dit le 15 décembre 2022, en séance du conseil municipal, par M. Roger.

M. Roger :

Et je confirme les mots que vous citez. Mais c'était sur des vœux relatifs à des sujets d'ordre national.

Le maire :

Monsieur Roger, par correction, il y avait une intervention de Jean-Marc Robinet avant vous. Allez-y, finissez maintenant que vous avez pris la parole.

M. Roger :

Excusez-moi, monsieur le maire. Excusez-moi, Jean-Marc. Je parlais de vœux sur des sujets à l'échelle nationale et sur lesquels la ville du Pré Saint-Gervais n'a quasiment aucun pouvoir. Vous aurez remarqué que ce soir, les cinq vœux que nous présentons parlent du Pré Saint-Gervais, des agents de la ville du Pré Saint-Gervais, des Gervaisiens. Encore une fois, nous essayons d'être force de proposition. Vous avez tout à fait le droit, monsieur Robineau, de considérer que ça ne va pas, que ce n'est pas assez bien. Il n'y a pas de souci. C'est un vœu. Delphine a eu des interrogations tout à l'heure sur l'endométriose. Voilà, on vote. Ne vous inquiétez pas, tout se passe bien, c'est un débat démocratique.

Le maire :

Alors j'ai une prise de parole de Tristan, et de Jean-Marc à la suite.

M. Martin-Téodorczyk :

Merci à Jean-Marc de me laisser parler avant lui. Vous vous trompez, monsieur Roger, vu que vous avez prononcé ces mots au moment du vœu présenté par La Gauche écologiste et citoyenne sur la sanctuarisation d'un espace vert sur Busso. Il s'agissait donc d'un vœu d'intérêt éminemment local.

Le maire :

La parole est à Jean-Marc Robinet.

M. Robinet :

Merci. Cette question nous semble importante. D'ailleurs, nous l'avons traitée dans notre tribune du Prévoir de mars. En fait, cette prise en compte est assez ancienne dans certains pays, notamment des pays d'Asie où elle existe depuis des dizaines d'années. Et on constate que, parfois, ce droit n'est pas utilisé par les salariées du fait des pressions dans le cadre du monde du travail. Bien sûr, cela ne remet pas du tout en cause l'importance de mieux traiter cette question aujourd'hui. Elle renvoie d'ailleurs à la question globale de la santé des femmes au travail, et cela, alors que la médecine professionnelle est dans un état de délabrement avancé et que, par exemple, on va encore en parler, la réforme des retraites ne fait pas la part belle à la santé des femmes qui seront particulièrement obligées de travailler plus longtemps.

Alors, ce vœu nous interroge sur deux points. D'abord, Delphine en a parlé, la question des règles douloureuses ne relèvent pas forcément de la pathologie. Donc cela mérite d'être précisé. Ensuite, concernant la question du télétravail, ce n'est pas forcément une réponse adaptée puisque la douleur ne disparaît pas miraculeusement quand on est à la maison. Donc, on le voit, il y a là des points qui nécessitent d'être précisés et travaillés avec les organisations syndicales. Nous attendons également une réglementation de la part de l'État sur les autorisations spéciales d'absence puisque, sans ce cadre-là, il est difficile de mettre en œuvre complètement la mesure, à moins d'avoir des dérogations. Mais je ne sais pas de qui. De la préfecture peut-être. Je vous remercie.

Le maire :

Merci Jean-Marc. La majorité municipale est évidemment au contact des Gervaisiens, des agents et des organisations syndicales de la Ville. Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Il est rejeté à la majorité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, notamment son chapitre 1^{er} ;

Considérant le projet de vœu relatif à l'expérimentation du congé menstruel, présenté par le groupe Alternative gervaisienne, soumis au vote du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 6 (F. BENRABAH, C. GUILLOUX, A. COULON, L. GUARDIOLA, G. ROGER, M. VIAL)

Contre : 26

Abstention : 1 (D. DEBORD)

A LA MAJORITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- De rejeter le vœu relatif à l'expérimentation du congé menstruel, tel qu'il a été présenté.

■ ■ ■

Le maire :

Je vous propose de passer au vœu suivant qui sera présenté par Cédric Guilloux.